


DRAVEIL
ESSONNE**SERVICE DES MARCHES PUBLICS**Affaire suivie par :
Service Marchés Publics

Draveil, le 19 DEC. 2014

Objet : Marché

Monsieur,

Vous avez bien voulu participer à la procédure visée en objet, ce dont je vous remercie.

Cependant après analyse des différentes propositions, j'ai le regret de vous informer que votre offre n'était pas « économiquement la plus avantageuse » au vu des critères de sélection prévus à l'avis d'appel public à la concurrence et au document unique de consultation, à savoir :

1. Qualité de l'offre appréciée au regard d'un mémoire technique (60/100)
2. Prix (40/100)

En effet, votre proposition a obtenu les notes de 60/60 quant à la qualité de l'offre et de 38.48/40 pour le prix. La note totale était donc de 96.48 /100 ce qui vous plaçait au deuxième rang.

Je vous informe que la Commune a décidé de conclure le marché avec l'entreprise

Le marché a été signé le 8 DEC. 2014. Aussi, vous avez la possibilité :

- de saisir le Tribunal Administratif d'un référé contractuel dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (articles L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA),
- de former un recours de pleine juridiction pour contester la validité de ce contrat, assorti ou non de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente (CE, 4 avril 2014 n°358994, Département de Tam-et-Garonne).

Le Tribunal compétent est le Tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint-Cloud, 78 011 Versailles, téléphone :

Vous pouvez consulter le contrat signé au centre administratif de la Mairie de Draveil, en prenant préalablement un rendez-vous auprès du Service Marchés publics par télécopie au numéro

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire et par délégation,



Hôtel de Ville -